

vous nommons pour la division électorale du Golfe de notre province de Québec, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, John J. McGee, Ecuier, député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Caln et Calnstone dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand'Croix de Notre Ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

A notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, ce vingt-neuvième jour de janvier, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quatre et de Notre Règne la quarante-huitième.

Par ordre,

R. POPE,

*Greffier de la Couronne en Chancellerie.*

Les honorables messieurs McDonald, Bolduc et Robitaille se sont alors approchés de la table et ont prêté et souscrit le serment prescrit par la loi devant Edouard Joseph Langevin, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et ils ont pris leurs sièges en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que les honorables messieurs McDonald, Bolduc et Robitaille, membres du Sénat, ont fait et signés la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une communication du secrétaire du gouverneur-général.

Elle a été alors lue par le greffier, et elle est comme suit :

OTTAWA, 24 janvier, 1885.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le gouverneur-général se rendra à la Salle du Sénat pour ouvrir la session du parlement, jeudi, le 29 du courant, à trois heures.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

MELGUND,

*Secrétaire du gouverneur-général.*

A l'honorable Président du Sénat.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance—

Son Excellence le Très-honorable HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Shipping

Wycombe, dans le comté de Bucks, Vicomte Caln et Calnstone, dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand' Croix de l'Ordre très-distingué de Saint-Michel et Saint-George, gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc., étant assis dans le fauteuil sur le trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre " *que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la Salle du Sénat.* "

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur,

Il a plu à Son Excellence le gouverneur-général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant :—

*Honorables messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

En ouvrant cette nouvelle session du parlement, je dois vous féliciter de l'abondante moisson que la divine Providence nous a accordée et de la situation générale du pays. La prospérité de notre commerce, bien qu'il ait ressenti les effets de la dépression qui a prévalu dans la Grande-Bretagne et dans la république voisine, repose sur des bases qu'aucune perturbation temporaire ou partielle ne peut ébranler.

J'ai confiance que la présente année sera une année de paix et de progrès.

Le courant de population vers le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest a rencontré des obstacles variés et inattendus, mais il n'en a pas moins été considérable, et nous devons nous féliciter du témoignage qu'ont rendu les membres de l'Association Britannique et les autres qui ont visité le Nord-Ouest l'été dernier, relativement au bien-être, au contentement et au bon espoir des colons.

Il vous sera présenté un projet de loi introduisant dans ces territoires un mode plus simple et plus économique pour le transfert de la propriété foncière.

Le travail de la commission de consolidation des Statuts concernant la Puissances est complété, et il vous sera présenté pour être soumis à l'action du Parlement.

Vous êtes de nouveau invités à étudier un projet de loi relatif à la représentation du peuple dans le Parlement et à l'assimilation du cens électoral dans les différentes provinces.

Il a été fait un arrangement provisoire avec le gouvernement du Manitoba sur des matières en discussion depuis quelque temps, et une loi vous sera proposée pour confirmer cet arrangement dès qu'il aura été accepté par la législature provinciale.

J'ai cru qu'il était expédient de nommer, pendant la vacance, une commission pour faire et consigner dans un rapport une étude complète de l'immigration chinoise en tant qu'elle affecte le commerce et aussi au point de vue des objections sociales et morales qu'a soulevées l'affluence des Chinois au Canada.

Le rapport des commissaires est presque terminé et il vous sera présenté au cours de la présente session.

La nécessité d'encourager la construction rapide de lignes de chemins de fer parcourant les territoires du Nord-Ouest s'est fait sentir à mon gouvernement, et il vous sera demandé d'aider à la construction de ces chemins de fer par de libérales concessions de terres.

Les chambres de commerce des principales villes du Canada, ainsi que quelques-unes de la Grande-Bretagne, ont fait des représentations urgentes sur la nécessité qu'il y a d'adopter quelque régime de banqueroute ou d'insolvabilité donnant une protection suffisante contre les préférences injustes, et j'appelle sérieusement votre attention sur cet important sujet.

Conformément au vote de la dernière session, j'ai fait équiper un bâtiment qui a été expédié au détroit de Davis et à la baie d'Hudson dans le but d'obtenir des renseignements plus exacts sur la navigation de ces mers et de constater la possibilité d'utiliser cette route pour les fins du commerce.

Le rapport des travaux de l'expédition, pendant la dernière saison, vous sera présenté.

Une exposition internationale doit s'ouvrir à Anvers, dans le cours de cette année, et une exposition coloniale et des Indes se tiendra à Londres en 1886. Le Canada devrait, je le pense, être représenté, dans ces deux occasions, par le produit varié de ses manufactures et les productions de son sol, et je vous invite à étudier les meilleurs moyens d'aider à atteindre ce but important.

Plusieurs autres mesures de conséquence vous seront proposées ; entre autres des projets de loi pour modifier l'Acte des Assurances de 1877, l'Acte du Service civil, et la loi relative aux maladies contagieuses des bestiaux, ainsi qu'un projet de loi pour faire, à une époque rapprochée, le recensement de la population des territoires du Nord-Ouest et un autre relatif à la police à cheval du Nord-Ouest.

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Les comptes du dernier exercice vous seront soumis. Vous verrez que, malgré la réduction considérable en valeur et en quantité de beaucoup de nos importations les plus importantes, les revenus excèdent les dépenses imputables sur les revenus consolidés.

Le budget de l'exercice prochain vous sera aussi présenté. Vous trouverez, je l'espère, qu'il a été préparé dans un esprit d'économie.

*Honorables messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Je suis convaincu que vous ferez une étude sérieuse des sujets que j'ai mentionnés ainsi que de toute autre matière qui peut intéresser la prospérité et le bon gouvernement du Canada.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur-général de se retirer, et la Chambre des Communes s'est retirée.

L'honorable sir Alexander Campbell a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte concernant les chemins de fer."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable Président a fait rapport à la Chambre du discours de Son Excellence prononcé du Trône, et le dit discours a été alors lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable sir David Lewis Macpherson, il a été

Ordonné, que cette Chambre prenne en considération le discours de Son Excellence le gouverneur-général, demain.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable sir David Lewis Macpherson, il a été

Ordonné, que tous les membres présents pendant cette session comprennent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre et les privilèges du parlement, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

L'honorable Président a présenté à la Chambre le rapport du bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque du parlement.

Le dit rapport a été lu par le greffier, et il est comme suit : —